

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_18

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Absents excusés : CHARRUE Bernadette

Absents non excusés : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

Pouvoirs : CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

2025_18 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Date d'affichage
26/03/2025

Vote
A la majorité Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,
Monsieur le maire propose de maintenir les taux votés en 2024 comme suit :

- taxe d'habitation :	9.62	%
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.89	%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29.95	%

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire et **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme précisé ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre via la plateforme « Démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2024

Le Maire
David SOUCHET



La secrétaire,
Jacqueline MICHAUD

